

ACTION URGENTE

BURUNDI. UN DÉFENSEUR ACCUSÉ D'ATTEINTE À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT

Nestor Nibitanga, un ancien membre de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) – organisation qui a perdu son agrément –, a été arrêté le 21 novembre à Gitega. La police l'a accusé d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'État.

Avant la fermeture de l'organisation, **Nestor Nibitanga** était l'observateur régional chargé du centre et de l'est du Burundi au sein de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH). En octobre 2016, les autorités ont retiré l'agrément de l'APRODH, l'une des organisations de défense des droits humains les plus connues du Burundi, et ont ordonné sa fermeture définitive.

La police a arrêté Nestor Nibitanga le 21 novembre au matin à son domicile situé dans le quartier de Musinzira, à Gitega. Son épouse a indiqué que, sur ordre du commissaire provincial de police et du chef du Service national de renseignement (SNR) pour la province de Gitega, des policiers les avaient encerclés et avaient perquisitionné dans la maison avant d'interpeller Nestor Nibitanga. Cet homme a ensuite été emmené à Bujumbura, la capitale, où il est toujours aux mains du SNR et risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements en détention.

La police burundaise a confirmé avoir arrêté Nestor Nibitanga à son domicile de Gitega pour atteinte à la sûreté de l'État. Elle a ajouté avoir saisi plusieurs documents à titre de preuves. On craint qu'il s'agisse de représailles liées aux activités légitimes de Nestor Nibitanga en faveur des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Nestor Nibitanga, à moins qu'elles ne l'inculpent rapidement d'une infraction dûment reconnue par la loi et sans lien avec son travail de défenseur des droits humains ;
- demandez-leur de veiller à ce que cet homme soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- appelez-les à veiller à ce qu'il continue d'avoir accès à sa famille et à l'avocat de son choix en attendant sa libération ;
- priez-les instamment de cesser de harceler les défenseurs des droits humains et de reconnaître la légitimité de leurs activités.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JANVIER 2018 À :

Ministre de la Sécurité publique

Alain-Guillaume Bunyoni
Ministère de la Sécurité publique
Avenue Nyabisindu
Ngagara, quartier industriel
Bujumbura, Burundi
Fax : +257 22 22 90 90
Courriel : infos@securitepublique.gov.bi

Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Ministre de la Justice

Aimée Laurentine Kanyana
Ministère de la Justice
BP 1305
Bujumbura, Burundi
Courriel : info@justice.gov.bi
Formule d'appel : **Madame la Ministre,**

Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique

Pascal Barandagiye
Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique
BP 1910
Bujumbura, Burundi
Fax : +257 22 24 53 51

Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BURUNDI. UN DÉFENSEUR ACCUSÉ D'ATTEINTE À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au Burundi, les défenseurs des droits humains sont victimes d'attaques depuis le début de la crise, en avril 2015. De nombreux journalistes et défenseurs des droits humains ont été contraints de quitter le pays et le travail de ceux qui restent est devenu plus difficile et plus dangereux, compte tenu de la surveillance accrue et des menaces de représailles. Pierre-Claver Mbonimpa, fondateur et président de l'APRODH, a échappé de peu à une tentative de meurtre en août 2015. Son fils et son gendre ont été tués en novembre et octobre 2015, respectivement.

Germain Rukuki, président de Njabutsa Tujane, employé par l'Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB) et ancien membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi), a été arrêté le 13 juillet 2017 à Bujumbura et l'ordinateur de son épouse a été saisi. L'ACAT-Burundi a été fermée en octobre 2016, au même moment que l'APRODH. Germain Rukuki a été détenu et interrogé par le SNR sans la présence d'un avocat, puis incarcéré à la prison de Ngozi le 26 juillet. Le 1^{er} août, il a été inculpé d'« atteinte à la sûreté de l'État » et de « rébellion » en raison de ses activités au sein de l'ACAT-Burundi. Le ministère public a présenté comme preuves à charge des courriels échangés à l'époque où l'ACAT-Burundi disposait encore de son agrément. Germain Rukuki s'est vu refuser une libération sous caution.

Le 19 octobre 2016, le ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique, Pascal Barandagiye, a ordonné la fermeture définitive de cinq organisations burundaises de défense des droits humains de premier plan, dont l'APRODH et l'ACAT-Burundi. Il les accusait de vouloir ternir l'image du pays et susciter la haine et des divisions au sein de la population. Ces organisations avaient toutes été citées en août 2015 dans le rapport d'une commission d'enquête créée par le procureur général et chargée de faire la lumière sur le « mouvement insurrectionnel déclenché le 26 avril 2015 » – formulation choisie par le gouvernement pour faire référence à la campagne contre le troisième mandat du président Nkurunziza, à laquelle a participé la société civile.

Nom : Nestor Nibitanga
Homme

AU 257/17, AFR 16/7493/2017, 22 novembre 2017